



Préavis N°14/2023

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 24 octobre 2023

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande de crédit de Fr. 25'000.00 pour établissement du dossier de demande de subvention Réfection des chemins agricoles, type AF à Ferlens et Carrouge

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Cette demande de crédit a pour but de dresser l'inventaire des besoins de la Commune, dans une vision prospective de 10 ans, afin d'établir un planning de réfection des ouvrages dans les villages de Carrouge et de Ferlens, selon un processus par étape et de deviser les divers travaux à entreprendre. Cet exercice a déjà été fait pour le village de Mézières en 2013.

Afin de pouvoir obtenir une subvention pour les travaux d'améliorations foncières, il est nécessaire de faire cette étude préliminaire, ceci à la demande de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).

Descriptif

Le bureau Gemetris SA à Mézières a été mandaté par la Municipalité pour faire une offre afin de réaliser l'inventaire nécessaire. Les chemins suivants, totalisent 9'805 m à réfectionner, dont 2'255 en réfections ponctuelles. Ils ont été choisis pour cette étude et devront être confirmés pour intégrer l'inventaire :

DP 239	~195 m	Ferlens
Chemin de la Détente	~1'500 m	Ferlens
Chemin de Fey	~590 m (réfections ponctuelles)	Ferlens
DP 248 & 255	~570 m (réfections ponctuelles)	Ferlens
DP 258	~260 m (réfections ponctuelles)	Ferlens
Chemin de la Naz	~590 m	Carrouge (Le Borgeau)
DP 159	~145 m	Carrouge (Le Borgeau)
DP 73	~115 m	Carrouge (Le Borgeau)
Chemin du Bois Devant	~1'090 m	Carrouge (Le Borgeau)
Chemin du Bois Devant	~835 m (réfections ponctuelles)	Carrouge (Le Borgeau)
Chemin de la Louchyre	~860 m	Carrouge
Chemin de Mains de Fer	~2'300 m	Carrouge
Chemin du Marais	~625 m	Carrouge
Chemin du Sésau	~130 m	Carrouge

Détail du coût

L'offre du bureau Gemetris ne comprend pas les éventuels travaux géométriques qui permettent de vérifier la correspondance des chaussées à l'abornement existant du domaine public, les éventuelles prestations de laboratoires d'essais des matériaux, contrôle des collecteurs existants, la procédure de mise en soumission et d'adjudication des travaux de génie civil, ni l'établissement des rapports techniques, nécessaires pour chaque étape de réfection et englobant les chemins communaux retenus.

Prestations de génie-civil	<u>Avant-projet</u> : (coûts HT hors taxes)	Fr. 23'000.00
	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire du réseau de chemins agricoles type AF • Définition des chemins à réfectionner entrant dans la planification • Inspection des chemins concernés, visites locales et prises de vue des dégradations constatées • Inventaire des travaux estimés à réaliser, selon constatation visuelle • Justification agricole • Classement des travaux selon priorités • Devis estimatif des travaux par chemin et tableau récapitulatif couvrant l'ensemble de la planification • Etablissement du dossier pour demande de subvention (VD et CH) • Assistance lors de l'expertise fédérale avec AF-VD. 	
	./. Rabais préférentiel accordé 5%	Fr. - 1'150.00
	Sous-total HT	Fr. 21'850.00
	Estimation des coûts annexes (frais de demande d'autorisation de vol de drone)	Fr. 900.00
	TVA à 8.1 %	Fr. 1'842.75
	Total TTC	Fr. 24'592.75

L'étude préliminaire est subventionnée par les améliorations foncières, de manière rétroactive. Cette offre va jusqu'à l'expertise fédérale qui permettra de déterminer quels chemins seront subventionnés et leurs taux.

Conclusions

Forte de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,
dans sa séance du 8 décembre 2023,
vu le préavis municipal N°14/2023 ,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de faire établir un dossier de demande de subvention pour la réfection des chemins agricoles, type AF à Ferlens et Carrouge ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de 25'000.00 ;
- de financer cet achat par la trésorerie courante;
- d'amortir cet investissement en une fois, à raison d'un montant de Fr. 25'000.00 l'année suivant la fin des travaux.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, ses meilleures salutations.

Pour la Municipalité :

Le Syndic	La Secrétaire :
 Patrick Emery	 Valérie Pasteris

Municipaux responsables :

Mme Sonia Hugentobler et pour la partie financière M. Grégoire Favre

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2023.

